



Commune de Misery-Courtion

Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 10 juillet 2019 par la DAEC

Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5000

Approuvé avec conditions le 10 juillet 2019.

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° du

Ad: [Redacted]

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

28 février 2020

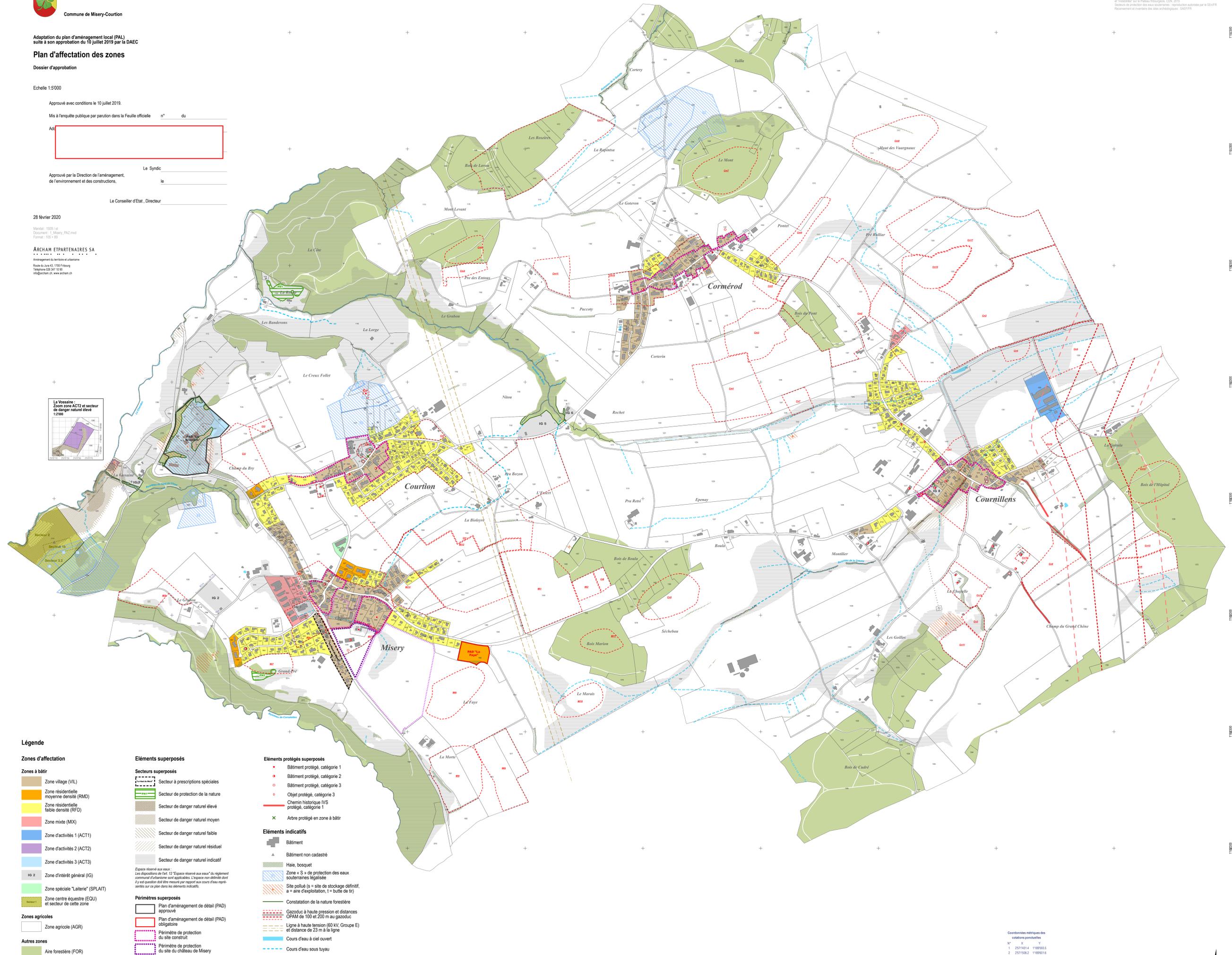
Mandat: 1023 / 4
Document: 1_Misery_PAZ.mxd
Format: 105 x 89

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement de territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 17150 Fénestres
Téléphone 02 347 10 90
info@archam.fr www.archam.fr



Sources des données de base pour la révision générale du PAL:
Données cadastrales: "Strage et Parcel" (au n° 0050219 01 01) (niveau
révision officielle, opération en cours)
Secteurs exposés aux dangers naturels: "Cartes des dangers naturels"
n° "Mise à jour du Plan de Prévention des Dangers", COC, 2015
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le BRGM
Relevés et données des sites archéologiques: COC 2015



Légende

Zones d'affectation

- Zones à bâtir: Zone village (VIL), Zone résidentielle moyenne densité (RMD), Zone résidentielle faible densité (RFD), Zone mixte (MIX), Zone d'activités 1 (ACT1), Zone d'activités 2 (ACT2), Zone d'activités 3 (ACT3), Zone d'intérêt général (IG), Zone spéciale "Laiterie" (SPLAIT), Zone centre équestre (EQU) et secteur de cette zone, Zones agricoles: Zone agricole (AGR), Autres zones: Aire forestière (FOR)

Éléments superposés

- Secteurs superposés: Secteur à prescriptions spéciales, Secteur de protection de la nature, Secteur de danger naturel élevé, Secteur de danger naturel élevé, Secteur de danger naturel moyen, Secteur de danger naturel faible, Secteur de danger naturel résiduel, Secteur de danger naturel indicatif, Périmètres superposés: Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé, Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire, Périmètre de protection du site construit, Périmètre de protection du site du château de Misery, Périmètre de protection de l'environnement du château de Misery, Périmètre archéologique

Éléments protégés superposés

- Bâtiment protégé, catégorie 1, 2, 3, Objet protégé, catégorie 3, Chemin historique IVS protégé, catégorie 1, Arbre protégé en zone à bâtir, Éléments indicatifs: Bâtiment, Bâtiment non cadastré, Haie, bosquet, Zone « S » de protection des eaux souterraines légalisée, Site pollué (s = site de stockage définitif, a = aire d'exploitation, t = bulle de tir), Constatation de la nature forestière, Gazoduc à haute pression et distances OPAM de 100 et 200 m au gazoduc, Ligne à haute tension (60 kV, Groupe E) et distance de 23 m à la ligne, Cours d'eau à ciel ouvert, Cours d'eau sous tuyau, Cours d'eau sous tuyau ; tracé incertain, Stand de tir : ligne de tir à 300 m

